

Délais et voies de recours

Par cece74

Bonjour,

Ma question est la suivante:

Les délais et voies de recours étant indiqués dans le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal (affichage en Mairie), doit-on tout de même les indiquer dans nos délibérations?

Ou bien est-ce suffisant comme mesure?

Par avance, merci.